

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

ANNÉE 2018





Nicolas Perruchot
Président du conseil départemental

Le Loir-et-Cher s'est donné pour objectif d'orienter toutes ses politiques dans le respect du Développement Durable. Sa mobilisation en tant qu'acteur de terrain et d'échelon de proximité dans nos territoires ruraux doit se poursuivre et se renforcer pour changer d'échelle dans l'ambition de ses politiques.

Ainsi, notre compétence majeure dans le domaine des Solidarités, dans l'optique d'une meilleure cohésion de notre société, nous oblige à toujours plus d'attentions vis-à-vis des publics les plus fragiles.

Le département doit également veiller, au développement harmonieux et durable de notre économie au travers de ses politiques de déplacement en intégrant une modernisation raisonnée de nos infrastructures routières et en impulsant un nouvel élan pour le développement des modes doux. L'accompagnement et l'adaptation aux nouveaux enjeux sociétaux du monde rural et agricole qui structure notre territoire reste également une de nos préoccupations majeures.

Enfin, dans le droit fil de ses politiques environnementales qui s'appuient sur un réseau d'Espaces Naturels Sensibles maintenant bien structuré, il s'agit de donner une nouvelle impulsion pour la préservation de nos milieux naturels qui s'exprime par la création d'un observatoire de la biodiversité et du changement climatique, pierre angulaire sur laquelle reposerons nos futures politiques.

“ Le département de Loir-et-Cher s'est donné pour objectif d'orienter toutes ses politiques dans le respect du Développement Durable. ”

Plus que jamais la composante environnementale du développement durable se rappelle hélas à notre souvenir : sécheresses, canicules, incendies, etc... Les conséquences du réchauffement climatique sont bel et bien là ! Des impacts indirects surviennent déjà dans nos territoires et pourraient rapidement impacter notre économie locale et notamment celle liée au tourisme. Les effets les plus marquants sont désormais constatés par tous : étiages sévères et répétés de nos cours d'eau, abaissement prolongé du niveau des nappes phréatiques faisant peser des risques importants sur la ressource en eau, pollutions de toute nature, ... Enfin, les prévisions d'augmentation des températures impacteront de manière croissante les volumes et la qualité de nos productions agricoles si importantes pour notre économie et nos paysages de Loir-et-Cher.

Face à ce bilan un peu alarmant et des conséquences attendues, nous devons contrer collectivement plus activement le changement climatique désormais constaté. Le département n'est pas inactif dans ce domaine comme vous montrera la lecture du présent rapport. En effet, nos investissements importants pour l'adaptation du patrimoine bâti, notamment dans le cadre de la restructuration importante des collèges, témoignent de cette ambition.

Depuis plusieurs années maintenant notre politique relative aux Espaces Naturels Sensibles (ENS) est reconnue et participe activement aux nombreuses actions d'éducation à l'environnement conduites en collaboration avec nos partenaires du monde associatif. Nos actions de relocalisation de l'alimentation dans nos collèges prennent forme et les nouvelles échéances de la loi EGALIM pour la restauration collective confirment bien que notre direction était la bonne !

À travers ce rapport annuel de synthèse, sont recensées et mise en avant de nombreuses actions confirmant que nos politiques intègrent déjà mais doivent continuer à intégrer au quotidien l'ensemble des composantes du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. La liste n'est pas exhaustive et d'ores et déjà, chers collègues et plus largement chers lecteurs Loir-et-Chériens, je vous invite à collaborer à la construction et à la mise en œuvre d'actions nouvelles portées par le président Nicolas Perruchot et qui serviront à élaborer ensemble un modèle de développement encore plus humain, plus solidaire, et plus respectueux de l'environnement.



Louis de Redon
Conseiller départemental
Vice-président chargé de l'environnement, de la nature, de la jeunesse et des sports

Le développement durable

C'est « un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent, sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs »;

Il est fondé sur 3 piliers, 3 composantes interdépendantes : la dimension environnementale, sociale et économique;

Le développement durable doit être économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable, le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

Le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.



Le rapport sur la situation en matière de développement durable

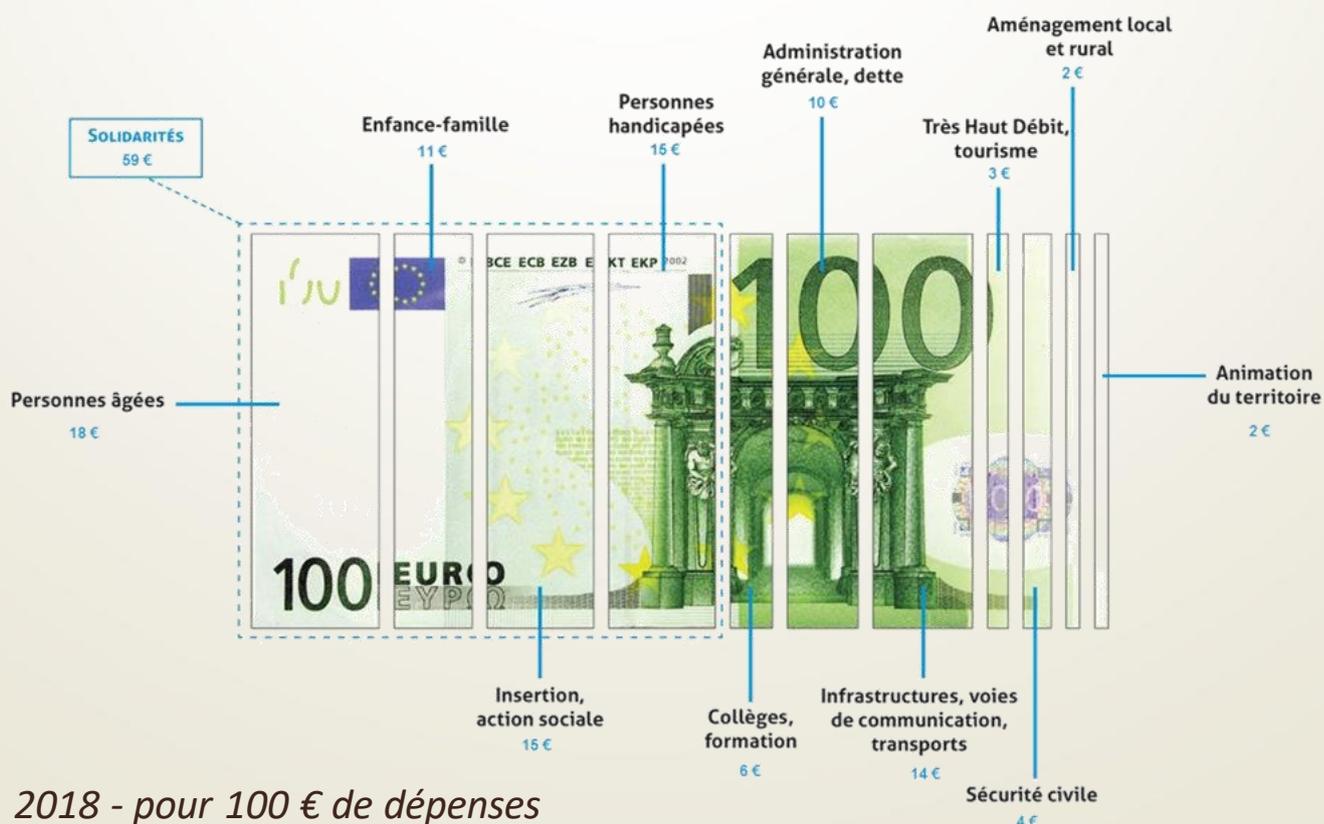
Le but de ce rapport est de réaliser un bilan des actions du Conseil départemental de Loir-et-Cher, aussi bien en interne, qu'au niveau des politiques mises en œuvre, ayant un impact au regard du développement durable. À partir de ce recensement et de la mesure des effets, il devient plus aisé de définir de réelles perspectives en matière de développement durable pour les années à venir.

Ces dernières années le Département de Loir-et-Cher a pris différents engagements en matière de développement durable à travers notamment son plan d'actions Loir-et-Cher 2021 (voir page 28), en innovant pour un nouveau contrat social favorisant le retour à l'emploi, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap ou encore en mettant l'accent sur l'exemplarité de pratiques environnementales favorisant l'adaptation de ses bâtiments aux normes environnementales et la poursuite et le renforcement de l'utilisation de véhicules propres.

En 2018, le Département a poursuivi ses engagements en mettant notamment en œuvre la **Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD)** dispositif d'aide à destination de ses communes ou groupements de communes pour soutenir des projets d'investissement comportant une dimension durable, tels que l'aménagement de pistes cyclables, la protection de la biodiversité ou encore la construction de bâtiments intelligents (voir page 27).

Il a aussi choisi de s'orienter vers une **politique d'achats responsables**. La mise en œuvre du nouveau plan d'actions permettra de développer une stratégie d'achat éco-responsable et durable représentant un véritable levier pour agir en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social et du développement économique (voir page 24).

Amélioration du cadre de vie, renforcement des solidarités, lutte contre changement climatique et protection du patrimoine, culturel et naturel, sont les piliers de la politique du département en matière de développement durable au service des Loir-et-Chériens.



2018 - pour 100 € de dépenses



VIVRE ENSEMBLE



- 8 Accès de chacun à une éducation de qualité
- 9 Gouvernance et démocratie participative
Satisfaction des besoins essentiels pour tous
- 10 Pour une collectivité responsable au service de ses concitoyens... et de ses agents
La sécurité sur les routes pour les usagers ... et pour ses agents
Lutte contre toutes formes d'exclusion
- 11 Accès de chacun à une production culturelle de qualité

ETRE SOLIDAIRE



- 12 Cohésion sociale
Inclusion sociale
- 13 Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous
- 14 logement et politique foncière
Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé
- 15 accès égale au territoire et aux services urbains
revitalisation rurale

PROTÉGER LE CLIMAT



- 16 Maîtrise des consommations et de la demande en énergie
- 17 Prise en compte des impacts atmosphériques dans le choix d'aménagement d'infrastructure
Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre
- 18 Encouragement de modes de production moins émetteur de gaz à effet de serre
- 19 Priorité à des modes de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ



- 20 Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages
- 22 Méthodes agronomiques et systèmes de production durables
Lutte contre les pollutions des milieux (eau, sols)
Gestion rationnelle des ressources naturelles
- 23 Valoriser les produits locaux et/ou Bio dans les restaurants
Lutte contre le gaspillage alimentaire

ENTREPRENDRE RESPONSABLE



- 24 Développement d'une politique d'achat durable, responsable et local
- 26 Coopération interterritoriale
- 27 Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations





Un département riche et diversifié

Le Loir-et-Cher, dont la superficie est de 6 343 km², trouve son identité territoriale dans la diversité de sa géographie et de ses paysages contrastés.

Il possède également un important patrimoine biologique, ainsi qu'un réseau hydrographique de plus de 4 000 kilomètres de cours d'eau. Il donne une image d'équilibre et de diversité.

Le Loir-et-Cher abrite de nombreux espaces naturels de haute valeur écologique, identifiés et protégés. **13 sites** sont désignés **Natura 2000** pour une surface de **462 370 hectares**, et **149 Zones Naturelles d'Intérêts Faunistique et Floristique** représentant plus de 66 000 hectares sont présentes sur le département.

Le Loir-et-Cher dispose d'un patrimoine naturel très diversifié qui a contribué à façonner des paysages variés dotés d'architectures remarquables : le Val de Loire avec un riche patrimoine historique, les vallées du Cher et du Loir, la Sologne et ses forêts, le Perche et ses coteaux, les plateaux ouverts propices aux grandes cultures... Le Loir-et-Cher consacre 48 % de sa superficie à l'agriculture. Sa couverture boisée est la plus importante de la région avec 222,3 milliers d'ha soit 35 % de son territoire.



Un département attractif et dynamique

Sur la dernière période quinquennale observée (2011-2016), le département affiche un niveau de croissance en baisse, inférieur à celui de la région. Malgré un solde naturel aujourd'hui négatif, le Loir-et-Cher profite encore du dynamisme du Loiret et de l'Indre-et-Loire, avec lesquels les échanges de population sont très importants.

Le Loir-et-Cher est également le premier bénéficiaire de l'arrivée de nouveaux habitants provenant de l'extérieur de la région, dont une grande partie de l'Île-de-France. Globalement, l'apport migratoire s'amenuise **mais le département demeure attractif.**

Démographie

En 5 ans, **la population** a gagné près de 1 500 hab. (dont 1 600 par le jeu des entrées sorties), passant de 331 280 en 2011 à 332 769 en 2016. Pour autant, la densité (52,5 habitants par km²) de la population dans le Loir-et-Cher reste très inférieure à la moyenne nationale (104,9 habitants par km²) et régionale (65,8 habitants par km²).

Le vieillissement de la population du département est aujourd'hui marqué, particulièrement en Vendômois, notamment en bordure de la Sarthe, dans la partie sud est de la Sologne et dans les communes situées au sud du Cher. Le Loir-et-Cher compte en effet 102 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 90 en région et 79 en France métropolitaine. Ce phénomène devrait s'accroître dans les prochaines années. Selon les dernières projections de l'Insee, la population Loir-et-chérienne atteindrait **337 000 habitants en 2050**. Elle serait également **beaucoup plus âgée**, composée pour **1/3 de seniors** (1/4 en 2016) et présenterait toujours un déficit de **jeunes adultes**. Ces projections, établies sur la base des données 2013, ne tiennent cependant pas compte de l'accentuation des tendances démographiques et de l'inversion récente de la courbe de population : les estimations pour 2018 et 2019 semblent pointer une perte de 2 000 habitants en 2 ans et par conséquent **une accélération du vieillissement de la population.**

Des conditions de vie relativement confortables

Les taux d'activité de la population sont élevés et le **chômage est plus faible qu'aux niveaux régional et national**, particulièrement dans le Vendômois.

Globalement, les **niveaux de revenus se situent dans la bonne moyenne** ; ils sont plus élevés le long de l'axe ligérien. La proportion de foyers non imposés est proche de celle de la France. Les **situations de pauvreté** sont sensiblement moins fréquentes (**12,8 %** des ménages, au 26^e rang national) ; elles sont davantage marquées en Vallée du Cher, dans le Nord-Ouest du Vendômois et dans les centres-villes où se concentre le parc social. Les personnes de moins de 30 ans apparaissent les plus touchées.

i
2018

272 communes – 6 343 km²

9 communautés de communes

2 communautés d'agglomération

Économie & Emploi

Le Loir-et-Cher compte **128 000 emplois, toutes catégories confondues**. Globalement, entre 2007 et 2017, il a enregistré une **légère augmentation de son volume d'emplois** (près de 1 030, + 0,8 %). Après une période de forte baisse entre 2011 et 2014, **l'emploi total semble se redresser**.

Comme partout ailleurs, de rapides et importantes mutations économiques sont à l'œuvre dans le département. Elles se traduisent par un **renforcement des services marchands (+ 6 940 postes entre 2007 et 2017)** et un **affaiblissement des autres activités (- 6 000)** du fait essentiellement **de l'industrie et de la construction**. La progression du non salariat, boostée par la création du statut d'autoentrepreneur, a permis de compenser une partie des suppressions d'emplois salariés.



Les services ont bénéficié d'un phénomène de rattrapage, leur poids étant longtemps resté plus faible qu'ailleurs ; ils regroupent aujourd'hui plus de **73 % des emplois**.

Néanmoins **les activités de la production, transformation et construction (« l'économie du faire »)** demeurent encore importantes : 27 % des emplois, contre 24% en région et 20 % en métropole. La spécificité industrielle du Loir-et-Cher s'affirme d'ailleurs de plus en plus (13e rang des départements français pour le poids de l'industrie dans le total des emplois).

L'industrie regroupe **17 % des emplois**. Elle repose sur des activités particulièrement diversifiées au premier rang desquelles l'agroalimentaire (2 870 emplois salariés fin 2018), la construction (2 600) et l'automobile (2 010). **Les activités de la construction** pourvoient à plus de **6 % des emplois**.

L'agriculture est également **très présente** ; même si son influence se réduit, ici comme ailleurs ; elle offre **4 % des emplois**, soit davantage que dans la région ou le pays tout entier. Les céréales couvrent une bonne moitié du territoire agricole avec principalement du blé tendre. A celles-ci s'ajoutent des productions spécialisées multiples et variées. Le Loir-et-Cher figure **parmi les premiers producteurs français** d'asperges, poireaux, fraises et petits fruits rouges.

Il est aussi l'un des trois grands départements viticoles de la région Centre-Val de Loire et bénéficie de plusieurs AOC-AOP* : Cheverny, Coteaux du Vendômois, Cour-Cheverny, Crémant de Loire, Rosé de Loire, Touraine, Valençay.

*AOC: Appellation d'Origine Contrôlée, AOP: Appellation d'Origine Protégée, IGP: Indication Géographique Protégée



Santé

Comme tous les départements de la région, à l'exception de l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher souffre d'un **déficit de professionnels médicaux et paramédicaux**. Le nombre de professionnels se réduit dans de nombreuses disciplines. Avec moins de **82 médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants** contre 102 au début des années 2000, le territoire se classe au **75^{ème} rang** des 96 départements de métropole. Au total, 243 médecins généralistes libéraux sont installés en Loir et Cher mi-2018 (hors orientations spécifiques), soit 10 de moins en 2 ans.

Conforté par le **développement de lieux d'exercice regroupé** (maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé ou formes apparentées), le **maillage du territoire** demeure **plutôt équilibré** pour la médecine de proximité. Près de 30 % des communes bénéficient encore de la présence d'un médecin généraliste, y compris en milieu rural et **la quasi totalité des habitants réside à moins de 10 minutes en voiture d'un pôle de santé de proximité** (comprenant la présence simultanée d'au moins un médecin généraliste libéral, un infirmier libéral et une pharmacie).

Toutefois, la situation pourrait rapidement se dégrader avec le **départ prévisible de nombreux professionnels**. L'âge moyen des médecins généralistes libéraux est élevé : 54,7 ans en moyenne (région 53,5 ans ; métropole : 52 ans), le Loir-et-Cher se positionnant au 79^{ème} rang. **41 % des médecins généralistes libéraux ou mixtes ont 60 ans ou plus**.





Le développement durable a pour enjeu d'assurer un développement équitable, « il ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à l'épanouissement ».

Toutefois, ces besoins ne sont pas uniquement matériels même s'il s'agit de la première marche vers la durabilité.

De ce fait, il est important d'assurer un accès à l'éducation, à la culture, au sport pour tous et pour l'épanouissement de chacun. De plus, le développement durable suppose un projet de renouveau par le biais d'une démocratie participative et contributive. Il s'agit d'associer les citoyens aux prises de décisions.

Les collectivités territoriales et notamment les Départements jouent un rôle essentiel dans cette finalité. Elles sont au plus près des aspirations des habitants et peuvent devenir acteurs pour l'épanouissement de chacun. C'est pourquoi le Conseil départemental de Loir-et-Cher est engagé au premier plan afin de réaliser la satisfaction des besoins de tous



Accès de chacun à une éducation de qualité

Qualité de vie au collège et politique de soutien en direction des jeunes

L'Éducation

L'offre éducative s'articule autour de 37 établissements (27 collèges publics et 10 collèges privés), 15 900 collégiens, avec un budget 2018 de 9 799 295 € consacré aux actions menées dans les collèges. La réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes est une des priorités du Département. Pour cela, le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'entretien général et technique et les dépenses de fonctionnement. Pour les collèges privés, le Département participe aux dépenses de fonctionnement selon les mêmes modalités que pour les collèges publics.

Les politiques en faveur de l'éducation c'est aussi :

- le dispositif « top voyages éducatifs » consacré aux sorties scolaires qu'elles soient facultatives ou obligatoires. En 2018 cela représente une dotation de 6 € par élève.
- le soutien à l'Éducation Artistique et Culturelle avec des ateliers artistiques, classes à projets, classes à horaires aménagés « théâtre – musique »,
- Soutien à l'orientation et à la formation des jeunes par l'organisation de 3 forums métiers et 54 visites écoles et d'entreprises via le dispositif « Aventure en entreprise »,
- La promotion des activités sportives et l'organisation des compétitions: 57 550 € y ont été consacrés en 2018.

Plan numérique

Afin de préparer les collégiens du Loir-et-Cher à vivre et travailler dans une société numérique, le Conseil départemental en répondant aux 2 appels à projets lancés par le Ministère de l'Éducation nationale « Collèges numériques et innovation pédagogique » et « Collèges numériques et ruralité » a fait le choix d'équiper chaque division de 5ème d'une classe mobile composée d'une quinzaine de tablettes et de doter chaque enseignant de 5ème d'une tablette individuelle. Par la suite, les classes de 6ème seront également concernées.



Gouvernance et démocratie participative

Conseil départemental junior

Action d'éveil à la citoyenneté destinée aux classes de 6^{ème} volontaires, le coût de cette 14^{ème} édition du Conseil départemental junior s'élève à 2 973 €. Cette action a concerné 232 élèves de 10 collèges en 2018 sur le thème « Les scientifiques célèbres ayant eu une influence sur le Loir-et-Cher ».

Les lauréats étaient les collèges : 1^{er} Robert Lasneau à Vendôme, 2nd Notre-Dame à Romorantin-Lanthenay, 3^{ème} Louis Pergaud à Neung-sur-Beuvron.

Bénévole attitude : semaine découverte de l'engagement associatif

Destinée aux collégiens de 4^e et de 3^e pour leur faire découvrir l'implication associative, cette action est menée avec les collèges volontaires en partenariat avec le Bureau Information Jeunesse de Loir-et-Cher (BIJ 41) et la ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher.

En 2018, elle a concerné les collèges René Cassin de Beauce-la-Romaine et Marie Curie de Saint-Laurent-Nouan et elle a bénéficié à 139 collégiens en 2018 (contre 325 collégiens en 2017).

Adosolidaires : action citoyenne de collecte dans les collèges

Organisée pour la 5^{ème} fois, cette action a été menée au premier semestre 2018 en partenariat avec la fédération départementale du Secours populaire français pour une collecte de livres et magazines jeunesse auprès de 8 collèges volontaires du département (plus de 1 800 livres ou magazines collectés et 4 033 collégiens concernés).

Satisfaction des besoins essentiels pour tous

Restauration scolaire

Le Conseil départemental prend directement en charge dans les 26 collèges publics (hors collège « Augustin Thierry » à Blois), les analyses agro-alimentaires d'autocontrôles ainsi que la validation des menus dans le cadre du suivi du plan alimentaire départemental. En complément une nouvelle prestation de contrôle du Plan de Maîtrise Sanitaire est assurée dans les collèges par le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA 41).

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, un **fonds départemental de restauration scolaire** est versé aux collèges sous forme d'une dotation spécifique afin de venir en aide aux familles les plus défavorisées et/ou les plus en difficulté. En 2018, 1 885 élèves ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 161 132 € d'aide.

Protéger les enfants :
le Conseil départemental s'engage
aux côtés des familles



Enfance-famille

Le Département a à cœur d'accompagner au mieux les familles loir-et-chériennes, d'apporter des réponses adaptées à chaque situation dans le souci permanent du bien-être des enfants

Dans ce cadre, en mars 2018, le Département a adopté le Schéma départemental enfance famille 2018-2023 réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs investis dans la prévention et la protection de l'enfance. Cette démarche participative doit garantir que les réponses apportées par les partenaires soient coordonnées et partagées.

L'objectif des actions de prévention est d'apporter un soutien le plus en amont possible afin d'éviter que les situations familiales ne se dégradent et nécessitent une intervention au titre de la protection de l'enfance. Cela se traduit, par exemple, par :

- L'accompagnement à la parentalité proposé par les sages-femmes de la Protection maternelle et infantile (PMI) intervenant à domicile ou dans le cadre de consultations.
- Un soutien précoce et davantage orienté vers l'insertion professionnelle pour les jeunes majeurs afin de leur permettre une transition réaliste vers l'âge adulte : conventionnement avec les foyers de jeunes travailleurs du département, la mission locale ou encore la création d'une maison relais jeunes.

Pour une collectivité responsable au service de ses concitoyens ...

Modernisation de notre administration : la Démarche Quali'dep

Quali'dep est une démarche qui vise à moderniser notre collectivité. L'objectif de cette opération est de mieux répondre aux attentes des Loir-et-Chériens, d'améliorer la qualité du service qui leur est rendu, et dans le même temps, d'optimiser les conditions de travail des agents car l'un et l'autre sont interdépendants.

Chaque mois des volontaires, issus des services du Département mais également des citoyens, se réunissent pour imaginer des solutions nouvelles sur différentes thématiques telles que l'amélioration de l'accueil du public, la simplification des écrits ou l'appropriation des usages numériques.

En 2018, sur les 58 actions que compte le plan d'actions Quali'dep 41, 84 % des actions sont engagées.

Les actions phares de 2018 sont :

- une charte d'accueil commune à toutes les directions,
- la réalisation de 12 cafés numériques,
- la constitution d'un groupe de travail avec des utilisateurs pour la mise en place de la MDPH en ligne,
- la refonte de l'intranet
- et la finalisation du guide d'écriture dont un véritable travail de fond a été réalisé par le groupe « simplification des écrits ». Sur l'étude de 289 courriers, issus des services, une centaine a été simplifiée.

...et de ses agents

La démarche « Qualité de vie au travail »

La Direction des ressources humaines a poursuivi son effort en matière d'accompagnement des agents avec la création d'une commission de suivi pluridisciplinaire permettant d'analyser les situations individuelles ou collectives d'agents en difficulté et de proposer des solutions d'accompagnement adaptées à leur problématique. Il s'agit d'une action phare de la démarche Qualité de vie au travail qui a vu également, en 2018, le renouvellement des séances de sophrologie, la poursuite des formations à la gestion du stress, l'organisation d'une nouvelle semaine d'ateliers destinés aux agents sur cette thématique, la pérennisation du télétravail au rythme de 30 nouveaux télétravailleurs par an et la poursuite de la formation sur la prévention et la prise en charge des risques psychosociaux destinée à tous les managers du Conseil départemental.

A noter également, le démarrage de la campagne de rencontres du service prévention, sur le terrain, pour informer et être au plus près des besoins des agents dans le but de mieux se positionner et d'orienter ses actions futures.

La Sécurité sur les routes pour les usagers ...

La politique routière est au cœur des missions et des compétences du Conseil départemental. Elle vise à faciliter les déplacements à l'échelle du département et à offrir aux usagers de la route une infrastructure sûre, fluide qui s'intègre parfaitement dans son environnement.

Les actions menées dans ce domaine sont :

- le développement des grands axes routiers, et l'amélioration, la modernisation et la maintenance du patrimoine routier (réseau routier départemental de 3 453 km et ouvrages d'art). Il s'agit par exemple de moderniser le réseau avec des travaux neufs d'envergure visant notamment à fluidifier les axes majeurs de circulation ou bien permettre de sécuriser les centres bourg et améliorer ainsi le cadre de vie de la population concernée. En 2018, 17,8 M€ ont été investis,
- l'exploitation et l'entretien courant pour faciliter les déplacements par tout temps, garantir la sécurité des usagers de la route et assurer un bon entretien du réseau routier. Il s'agit de tâches très variées mais essentielles pour l'usager telles que la viabilité hivernale, la surveillance du réseau, les interventions suite à accident, l'entretien courant des chaussées, de ses équipements et des ouvrages d'art ainsi que l'entretien des dépendances. En 2018, 4,8 M€ ont été consacrés à ces tâches.

Par ailleurs, en hiver, pour des routes plus sûres un dispositif spécial est activé par le conseil départemental. Il se tient prêt à intervenir 24h/24 et 7j/7. Il informe également en temps réels des conditions de trafic, des perturbations et des conditions météo via le site Routes41.fr.

...et pour ses agents



Campagne de communication déployée par le Conseil départemental sur le territoire, afin de sensibiliser les automobilistes. 265 agents départementaux travaillent 365 jours par an sur les routes de Loir-et-Cher pour garantir des déplacements sûrs et fluides, par tous les temps.

Accès de chacun à une production culturelle de qualité

Culture pour tous

Le Conseil départemental soutient la culture sous diverses formes. La direction de la lecture publique, en charge des bibliothèques et médiathèques rurales, organise des nombreux événements. Avec le dispositif Festillissime 41, le public peut découvrir des spectacles partout, toute l'année. Le Département aide aussi de nombreux festivals (Jazzin'Cheverny, les Rockomotives...) et contribue à l'enseignement artistique.

Les archives départementales conservent toute la mémoire du département et permettent également d'effectuer des recherches généalogiques ou historiques en ligne.

Les bibliothèques numériques

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher soutient un ambitieux projet de solidarité numérique pour favoriser l'équité culturelle et la solidarité intergénérationnelle au sein de son réseau de bibliothèques. Mise en ligne en mars 2018, la nouvelle version du portail <http://lecture41.culture41.fr/> permet de proposer, via l'onglet « BIB 7/7 », un accès à de multiples ressources en ligne (formation en ligne (langues, code de la route, etc.), presse, musique, vidéo à la demande) aux usagers inscrits dans les bibliothèques du réseau départemental.



Action culturelle – Visites Gratuites

Du 22 septembre au 21 octobre 2018, les Loir-et-Chériens qui le souhaitent ont pu visiter gratuitement le domaine régional de Chaumont-sur-Loire et le Jardin du Plessis-Sasnières. Proposée par le Conseil départemental, l'opération a connu un vrai succès, avec 34 000 visiteurs à Chaumont et 9 000 à Sasnières démontrant une nouvelle fois l'attachement des habitants à leur patrimoine !

Lutte contre toutes formes d'exclusion

En matière de cohésion sociale et de solidarité entre les territoires et les générations, les Loir-et-Chériens placent la santé, le bien-vivre, au cœur de leurs préoccupations d'avenir. Pour répondre à cela, le Conseil départemental, dont les solidarités constituent la première compétence, accompagne les Loir-et-Chériens à tous les âges de la vie de la petite enfance à la vieillesse, en passant par la petite enfance.

Par ailleurs, pouvoir rester chez soi lorsque l'on vieillit est un souhait partagé par de nombreuses personnes. L'autonomie, gage de liberté mais aussi de dignité pour chaque individu, est un objectif permanent des actions du Département. Pour atteindre cet objectif, il propose différents services comme la Maison bleue, véritable laboratoire d'idées grandeur nature pour l'adaptation du logement, les MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) qui coordonnent l'action des acteurs du maintien à domicile et proposent un accompagnement personnalisé aux plus fragiles ou encore la plateforme Vivre autonome 41.



Vivre autonome 41

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher, avec ses partenaires, s'est engagé à accompagner les personnes âgées, les personnes handicapées et leur entourage. Créée en 2010 « Vivre Autonome 41 » est une plateforme départementale d'information pour les usagers et de coordination pour les professionnels.

La première mission consiste à accueillir, informer, conseiller et orienter les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap. En 2018, plus de 5 453 personnes (5 230 en 2017) ont sollicité Vivre Autonome 41.

La seconde mission consiste à animer les réseaux de professionnels au travers d'informations collectives à destination des professionnels du département.

Vivre Autonome 41 est la porte d'entrée de l'autonomie en Loir-et-Cher.



Le développement économique n'implique pas nécessairement un progrès social. Dans un contexte de forte compétition entre les territoires et au niveau international par la mondialisation, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations est plus que jamais nécessaire. Elle constitue un élément indispensable au développement durable car il s'agit d'assurer le partage équitable des richesses.

Favoriser la cohésion sociale, c'est la capacité donnée à notre société d'assurer le bien-être de tous ses citoyens. Ce bien-être se traduit par la possibilité pour tout un chacun, d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, accès égal au travail, sécurité, éducation, droits de l'homme, culture et patrimoine, etc.

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher agit en cherchant à réduire les inégalités selon les territoires et les ressources. Il cherche également à offrir à tous un meilleur cadre de vie et un accès égal aux services, tout en revitalisant les territoires ruraux. Cette finalité doit intégrer une meilleure solidarité intercommunale et œuvrer à la prévention de l'incivilité, des risques et de l'insécurité sociale. À ce titre, la collectivité est en première ligne pour agir par des actions solidaires concrètes.



Cohésion sociale

Les Maisons départementales de la cohésion sociale

Les 5 Maisons départementales de la cohésion sociale (MDCS) sont des lieux d'accueil de proximité situés sur l'ensemble du Loir-et-Cher. Cette proximité permet une meilleure réactivité dans les démarches administratives de logement, d'accès aux soins, d'insertion, de mobilité ou bien d'accompagnement d'ordre familial et éducatif ou encore lors d'une grossesse. Ces lieux sont des portes d'entrées de l'action médico-sociale sans oublier leurs valeurs communes : l'autonomie de l'individu, le respect de la dignité individuelle et collective et l'équité dans l'accès aux droits.

En 2018, les MDCS ont accueilli 31 582 personnes et répondu à 126 640 appels téléphoniques.

Cela représente plus de 158 000 demandes.



Inclusion sociale

Lutte contre l'exclusion des jeunes en difficulté

Le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté de 18 à 25 ans. Ces aides peuvent être sollicitées au titre de la mobilité, de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé. Par ailleurs, des aides d'urgence peuvent être attribuées pour faire face à des besoins de première nécessité. En 2018, près de 53 % des aides financières accordées sont d'ordre alimentaire dont 82 % constituent des urgences.

Service civique

Le Département s'est engagé, depuis une dizaine d'année, dans une démarche d'accueil de jeunes volontaires au titre du service civique. Les missions doivent viser un objectif d'intérêt général dans des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation. En 2018, le Département a ouvert 6 missions qui ont permis d'accueillir un total de 9 jeunes volontaires de 18 à 25 ans (services sociaux, direction de la Lecture Publique, direction des Archives départementales, collèges en partenariat avec le réseau CANOPÉ de Loir-et-Cher et au sein de la Maison Bleue).

Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous

Le Revenu de solidarité active (RSA)

Dispositif piloté par le Conseil départemental, le RSA est une prestation créée pour encourager l'accès ou le retour à l'emploi. Il est versé sous la forme d'une allocation en fonction de la composition familiale et du montant des ressources du foyer.

Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique. Pour parvenir à un objectif d'emploi et/ou de formation, un plan d'action est mis en place et formalisé dans le cadre d'un contrat d'engagements réciproques ou d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Le bénéficiaire du revenu de solidarité active est tenu de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'engager les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

L'année 2018 a été marquée par la création et la mise en place des Espaces RSA : plateforme d'orientation avec une information collective sur les droits et devoirs (diffusion d'un film, échanges questions/réponses avec le public).

L'offre d'insertion et la transition vers l'emploi

Le bénéficiaire du RSA dispose d'un accompagnement adapté à sa situation et est orienté vers un organisme spécialisé dans l'insertion (professionnelle, socioprofessionnelle ou sociale). Pour ce faire, le Conseil départemental met en œuvre et soutient financièrement différentes actions d'insertion sociale et professionnelle susceptibles d'être mobilisées au fil du parcours en fonction des besoins du demandeur.

Il peut s'agir : d'actions collectives (exemples : mobilité, estime de soi, lutte contre l'isolement...), ou d'actions individuelles mises en place spécifiquement pour renforcer la progression telles que de la formation (savoirs de base, pré-qualifiante ou qualifiante).

L'ensemble de ces actions est regroupé dans le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Afin de compléter l'offre d'insertion et préparer au mieux les personnes pour le retour à l'emploi, le Conseil départemental soutient également financièrement les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elles représentent des solutions tremplin permettant de favoriser la réadaptation à la vie professionnelle.



L'insertion professionnelle : JOB41

Pour faciliter la recherche d'emploi et bénéficier de tous les services liés à la situation d'allocataire du RSA, le Conseil départemental a créé job41.fr, un service en ligne permettant de mettre en relation les allocataires du RSA et les entreprises qui recrutent près de chez eux. Cette initiative constitue une première en France et offre une innovation dans le domaine de l'insertion professionnelle. Basée sur des algorithmes de matching et la géolocalisation, Job41 répond aux besoins des allocataires du RSA et des entreprises.

Lancé début 2017, le dispositif JOB41 s'inscrit au cœur de la politique départementale d'insertion. Les allocataires du RSA sont accompagnés dans leurs démarches et les recruteurs bénéficient d'un appui au recrutement. L'objectif est de permettre à un public fragilisé de saisir les opportunités d'emploi existantes sur son territoire, rural comme urbain, et de garantir une intégration durable des allocataires RSA au sein des entreprises locales. En deux ans se sont près de 400 allocataires du RSA qui ont retrouvé un emploi via JOB41, plus de 2 200 recruteurs qui ont été mobilisés par l'équipe JOB41 sous la forme d'entretiens téléphoniques, près de 150 rendez-vous en entreprise ont été assurés et plus de 1 000 candidatures proposées.

En 2018, la plateforme en ligne a été étoffée d'une application sur smartphone à destination des allocataires. Cette dernière sera rapidement complétée d'une partie dédiée à la formation adaptée aux besoins des entreprises locales et permettra de proposer aux usagers une offre complète de formation en alternance pour répondre au mieux aux attentes des employeurs.



Depuis 2017

JOB41 c'est 400 retours à l'emploi
26 % des candidats ont retrouvé
un emploi dont 65 en CDI

Logement et politique foncière

Être bien chez soi est essentiel à la qualité de vie. Pour les personnes fragilisées, âgées, handicapées, ou en difficultés financières, il peut être difficile d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Le Conseil départemental conduit une politique en matière d'habitat pour leur proposer des aides.

Le Fonds solidarité logement (FSL)

Ce dispositif social, est destiné à aider les personnes, les familles qui éprouvent des difficultés à accéder à un logement décent et autonome ou à s'y maintenir. Il s'agit d'aides financières sous conditions de ressources, pour le versement des cautions, le règlement de factures énergétique, d'eau et d'assainissement, du téléphone, d'internet, ou encore un accompagnement social spécifique afin de répondre à des problématiques en lien avec le logement. En 2018, le département a reçu plus de 2 000 demandes.

L'adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées

Aménager son logement pour pouvoir y vivre le plus longtemps possible est un souhait de nombre de personnes âgées ou handicapées. Pour les y aider, le Conseil départemental a mis en place une politique d'accompagnement financier en complément d'autres partenaires comme les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). L'aide départementale qui s'adresse aux personnes handicapées et aux personnes âgées de 60 ans porte sur les équipements spécifiques liés au handicap ou au vieillissement des personnes. Il s'agit notamment de l'adaptation de la salle de bain, la création et/ou l'adaptation de sanitaires; l'adaptation de ce qui fait l'objet d'une manipulation (robinetterie, volets, ...) ou encore l'accessibilité intérieure et extérieure du logement (élargissement d'une porte, rampe d'accès, monte escalier,...)

L'habitat regroupé

Entre maintien à domicile et structure d'hébergement, une solution intermédiaire existe : l'habitat regroupé. Son objectif : lutter contre l'isolement en favorisant l'intégration sociale grâce à une offre d'habitat regroupé dans les communes équipées en services. Cet habitat garantit des conditions de vie sécurisantes et respectueuses du mode de vie. Sa conception et sa qualité architecturale sont pensées pour un réel confort d'usage. En 2018 la charte départementale pour la promotion d'habitat regroupé adapté aux personnes âgées ou handicapées, a été actualisée et un guide d'aide à l'instruction, destiné aux professionnels, y a été annexé.

La charte "Mieux vivre chez soi" : un nouvel outil pour le maintien à domicile

Afin de simplifier le parcours de l'usager dans l'adaptation de son logement, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 41, a créé la charte "Mieux vivre chez soi" à destination des professionnels du bâtiment pour améliorer l'habitat et participer, notamment, au maintien à domicile des personnes âgées.

Cette charte, unique en France, permet de référencer des artisans en mesure de répondre à des demandes d'amélioration d'habitat, tant pour des locataires que des propriétaires.

La liste des artisans Loir-et-Chériens, de plus en plus nombreux à signer leur acte d'engagement, sera ensuite diffusée au public par l'ADIL 41* : Agence Départementale d'Information sur le Logement.

*(*organisme qui conseille et informe gratuitement les particuliers sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales du logement).*

Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé

Schéma d'accès à la santé pour tous

Le Loir-et-Cher figure parmi les départements métropolitains potentiellement fragiles en raison d'un départ massif à la retraite des professionnels de santé d'ici à 2020, 2025, qui ne sera vraisemblablement pas compensé par de nouvelles installations de jeunes praticiens.

Dans le cadre de son schéma départemental « accès à la santé pour tous 2015-2020 », la collectivité a pris l'engagement de contribuer à développer une politique d'offre de soins accessible dans la proximité.

Ce schéma, en cohérence avec les objectifs et les actions du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 2017-2022, est construit autour de 3 axes :

- Favoriser l'aménagement et l'attractivité du territoire loir-et-chérien
- Faciliter la prévention et l'accès aux soins des populations
- Optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé



En 2018, sur les 30 actions que compte Schéma d'accès à la santé pour tous plus des 2/3 ont été lancées dont 16 menées à bien et 6 en cours de développement.

Accès égal au territoire et aux services urbains

Déploiement du très haut débit

Territoire rural, le Loir-et-Cher est caractérisé par un habitat dispersé qui complique l'accès au haut débit car plus nous sommes éloignés des centraux téléphoniques, moins le réseau est performant.

Conscient des enjeux fondamentaux du numérique pour l'avenir de notre territoire (avec une utilisation d'internet de plus en plus importante), le Conseil départemental a une volonté forte de réduire la fracture numérique et fait de l'accès au Très Haut Débit pour tous les Loir-et-Chériens une priorité.

Il s'est fixé comme objectif de desservir chaque habitation et chaque activité avec de la fibre optique.

Pour atteindre cet objectif, le Conseil départemental a impulsé la création, en 2014, du syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher numérique pour piloter ce projet. En 2017, le SMO Loir-et-Cher Numérique a étendu son périmètre au Département et aux EPCI d'Indre-et-Loire pour la commercialisation des réseaux FTTH et la création d'un Réseau d'Initiative Publique supra-départemental. Il se dénomme désormais « Val de Loire Numérique ».

Le projet porté par le SMO est estimé à 236 M€ pour le Loir-et-Cher avec l'ambition d'ici 2022 de desservir 100 % du département en Très Haut Débit. En 2018, 2,5 M€ ont été versés par le Département au Syndicat pour ses investissements.



Contribution à la sécurité civile sur le territoire départemental : le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Basé à Blois, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher (SDIS 41) est un établissement public autonome spécialisé, composé de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et de personnels administratifs, techniques et spécialisés.

En 2018, le SDIS 41 compte 1 centre administratif, 3 centres de secours principaux, 28 centres de secours secondaires, 53 centres d'intervention, 50 personnels administratifs, techniques et spécialisés, 204 Sapeurs-Pompiers Professionnels (208 en 2017) et 1 676 volontaires (1 692 en 2017). Le Conseil départemental est l'un des principaux soutiens du SDIS : bâtiments, achat d'équipements, ... En 2018, la contribution totale du Département au SDIS représente 15,89 M€ sur un budget total de plus de 35 M€.



En 2018

23 203 interventions, soit une ↗ de 1,23%

- dont 21 471 de secours à victimes (y compris les accidents de la circulation)
- 1 732 pour la lutte contre les incendies

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public co-élaboré avec l'État a été adopté par le Département en juin 2017.

Dans le cadre du programme d'actions, le Conseil départemental a souhaité mettre en place un soutien aux collectivités pour le maintien des commerces de proximité, l'installation de systèmes de vidéo-protection et l'expérimentation de nouveaux modes de services à la population.

En 2018, le Département a soutenu la création, à titre expérimental, d'une Maison de services au public (MSAP) mobile, pour un accès administratif facilité, sur le territoire de la Communauté de communes Beauce-Val de Loire à hauteur de 25 000 €.

Cette MSAP itinérante qui est une première régionale, avec 761 rendez-vous pour 1 116 demandes se révèle une réponse très attendue.



Maison de services au public (MSAP) mobile

Revitalisation rurale

La Dotation de Solidarité Rurale

C'est pour lutter contre la fracture territoriale, que le Conseil départemental a créé, il y a sept ans, la Dotation de solidarité rurale (DSR). Il s'agit d'un soutien financier qui est attribué par le Département aux communes de 2 000 habitants et moins afin de réaliser leurs projets d'investissements. La DSR défend les territoires ruraux et soutient l'investissement local.

Elle a déjà accompagné 2 006 projets dans les petites communes et généré 138 M€ de travaux. Ceux-ci permettent de créer les aménagements et services indispensables à la population (comme des travaux de voirie, de réseaux, d'aménagement de l'espace public, d'éclairage public...), tout en remplissant les carnets de commande des entreprises locales.

Ce dispositif est très apprécié des 260 communes rurales concernées.

Au terme de l'année 2018, 234 projets ont abouti et font l'objet d'un versement de 4,51 M€ pour un volume global d'investissements justifiés de plus de 17,49 M€.



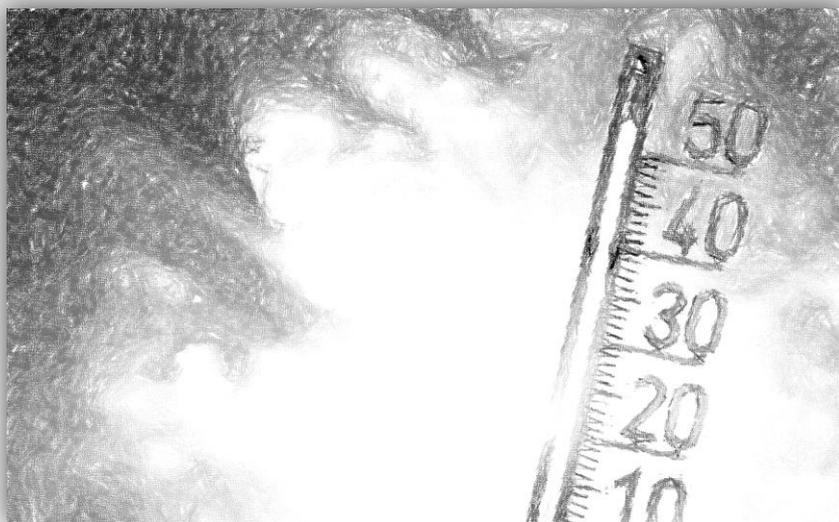
La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est un impératif. Avec la Convention climat de 1992, elle est devenue une priorité reconnue par l'ensemble des acteurs internationaux.

En effet, les émissions de CO₂ augmentent chaque année.

Si nous continuons, la température de surface du globe est susceptible d'augmenter de 1,1 à 6,4°C d'ici 2 100. Au XXe siècle, la température moyenne du globe a augmenté d'environ 0,6 °C et celle de la France métropolitaine de plus de 1°C. Le réchauffement de la température en France métropolitaine est très net.

A l'horizon 2060, une baisse des précipitations est anticipée, les débits des cours d'eau pourraient diminuer de 20 à 30 % en moyenne et les vagues de chaleur devraient être plus fréquentes et plus intenses.

Ceci aura des conséquences environnementales majeures, notamment sur la disponibilité en eau, l'agriculture, les cycles biologiques des espèces, mais également sur la fréquence des sécheresses, des inondations ou d'événements climatiques exceptionnels. Plus la réponse sera tardive, plus il sera difficile d'engager une trajectoire de retour vers un niveau d'émissions absorbable par la biosphère, plus les conséquences seront dures et les inégalités importantes.



Maîtrise des consommations et de la demande en énergie

Maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments

Les politiques développées par le Conseil départemental dans le domaine des bâtiments ont pour objet de garantir la pérennité de son patrimoine bâti et d'optimiser la gestion des locaux. Il a également le souci d'assurer le bien-être au travail de ses agents, de bonnes conditions d'enseignement dans les collèges, et le meilleur accueil des usagers du service public départemental.

La collectivité est également mobilisée sur l'amélioration du confort, de l'hygiène et de la sécurité dans les locaux ainsi que la mise en œuvre d'actions innovantes pour **les bâtiments à haute performance énergétique**.

Le Conseil départemental s'est fixé, pour 2020 :

- de réduire la consommation de chauffage des collèges et bâtiments départementaux,
- et de réduire de 38 % la consommation de chauffage de 13 000 m² des bâtiments les plus consommateurs (autres que collèges) afin de traiter les bâtiments les plus énergivores.

Avec un patrimoine composé notamment de 27 établissements scolaires, le Conseil départemental a poursuivi le programme ambitieux de rénovation des collèges avec des actions portant essentiellement sur les performances énergétiques, l'amélioration des espaces d'accueil des élèves et les conditions de travail des enseignants et des agents de la collectivité qui veillent à leur entretien. En 2018, les travaux de restructuration et agrandissement dans les collèges ont représenté près de 5,5 millions d'euros. Dans ce cadre, il convient de souligner :

- La restructuration du Collège Louis Pasteur de Morée,
- La restructuration de la SEGPA du Collège Bégon de Blois,
- L'installation d'objets connectés pour la régularisation du chauffage dans le Collège Pierre de Ronsard de Mer,
- Le remplacement des fenêtres ainsi qu'un audit énergétique dans le Collège Crocheton de Veuzain-sur-Loire,
- Et des opérations de remplacement de matériels afin d'améliorer les installations de chauffage dans les collèges pour un budget de plus de 70 000 €.

Prise en compte des impacts atmosphériques dans le choix d'aménagement d'infrastructure

Favoriser la transition énergétique en matière de performance énergétique et environnementale fait également partie des objectifs que le Département s'est fixé. Pour cela, il fait le choix de :

- recourir aux énergies renouvelables lors des travaux de rénovation et plus particulièrement dans les collèges,
- produire des bâtiments à énergie positive et à haute performance environnementale en allant au-delà de la réglementation thermique en vigueur,
- avoir recours aux matériaux biosourcés (composés de biomasse animale ou végétale tels bois, chanvre) dans les opérations de constructions et de rénovation.

Ainsi, dans ce cadre on note la désignation du maître d'oeuvre pour l'opération de rénovation du collège de Saint-Laurent-Nouan qui intègre la rénovation énergétique des bâtiments, la construction neuve en ossature bois, l'isolation en paille et le système de chauffage qui sera assuré par géothermie sur nappe. Par ailleurs, il faut souligner la validation du programmes des travaux de restructuration du collège de Neung-sur-Beuvron qui intègre un enjeu environnemental fort par la construction d'un bâtiment à énergie positive (BEPOS) et par l'obtention du label « Bâtiment Biosourcé (CERTIVEA) » pour les parties neuves et rénovées.

Également, fin 2018, le département a engagé la consultation des entreprises relative à l'agrandissement et la rénovation du collège de Bracieux intégrant la rénovation énergétique et la construction en bois (biomatériaux et toiture végétalisée).

Pour ce projet 40 % du montant prévisionnel du marché est destiné à la valorisation environnementale et à la réduction de la consommation énergétique.



Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre

Réduire notre empreinte carbone

Pour le renouvellement de son parc automobile, le Conseil départemental a mis en place un plan pluriannuel (2016-2020) en intégrant un minimum de 20% de véhicules « à faibles niveaux d'émissions » (inférieures ou égales à 60 g de CO₂/km).

Ainsi, En 2018, ce sont 5 nouveaux véhicules électriques qui ont été acquis, représentant 31,25% du renouvellement du parc de véhicule.

Par ailleurs, il a procédé à l'installation de bornes de recharge rapide dans ses parcs de stationnement non seulement pour les véhicules électriques de l'administration départementale mais aussi pour ceux des agents de la collectivité.

Suite à un diagnostic des demi-pensions de 17 collèges réalisés en 2018, le département a choisi d'intégrer un volet développement durable dans le marché de renouvellement des matériels de cuisine en veillant à limiter la consommation (eau, électricité...) des appareils et matériels achetés tout en veillant au confort d'utilisation de ces appareils : émissions sonores, ergonomie qui sont autant de critères importants à prendre en compte.

Par ailleurs, pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, le conseil départemental commencé l'utilisation d'enrobés à froid en les prescrivant dans les marchés d'entretien routier. Le volume d'enrobés à froid utilisés en 2018 a été de l'ordre de 500 tonnes.



Projet de rénovation du collège de Bracieux

Encouragement de modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre

Soutien à la Filière Bois

Dans un contexte d'urgence à agir et en réponse à l'appel de l'Accord de Paris, la France a rehaussé son ambition, en fixant, au sein du Plan climat de juillet 2017, l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 à l'échelle du territoire national.

Dans les termes de l'accord de Paris, la neutralité carbone est entendue comme l'atteinte de l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions anthropiques (c'est-à-dire les absorptions par les écosystèmes gérés par l'homme tels que les forêts, les prairies, les sols agricoles et les zones humides, et par certains procédés industriels, tels que la capture et le stockage du carbone).

Ainsi, la filière bois, pilier de la croissance verte française, est au cœur d'enjeux majeurs qui concerne l'ensemble de la société et joue un rôle essentiel dans la transition climatique, écologique et énergétique.

Le Groupement de Développement Forestier de Loir-et-Cher (GDF 41) est une association de propriétaires forestiers du Loir-et-Cher, représentant plus de 10 000 hectares de forêts privées, qui a pour objectif d'informer et former ses adhérents sur les techniques sylvicoles et sur la gestion des propriétés boisées.

En 2018, 5 réunions forestières sur la gestion durable et la biodiversité ont été menées « adapter les essences aux stations forestières dans un contexte de changement climatique » auxquelles 150 propriétaires ont assisté. Une importante action de sensibilisation sur les nouvelles technologies d'aide à la gestion forestière a également été menée. Le conseil départemental a poursuivi son soutien au programme d'actions engagé par le GDF 41 pour relancer et dynamiser la filière.

L'Association Bois Énergie 41 est reconnue depuis janvier 2013 par Arbocentre, l'Ademe et la Région Centre-Val de Loire comme le relais départemental local pour l'animation de la filière. Elle a pour mission de promouvoir et développer l'utilisation du bois comme source d'énergie afin de favoriser les installations de chauffage automatique utilisant du combustible plaquettes ou bois déchiqueté, issus des ressources boisées du département.

Le département soutient depuis de nombreuses années ces programmes de développement.

L'installation de chaudières collectives à bois déchiqueté pour les bâtiments collectifs (collectivités, entreprises, associations ou bailleurs...), est un dispositif que le département a maintenu ; dans ce cadre deux projets ont été aidés en 2018.



Le télétravail

Dès 2015, dans le cadre de son plan d'actions qualité de vie et bien-être au travail, le Département a initié une expérimentation d'un an auprès de 18 agents volontaires et pour un maximum de deux jours par semaine en télétravail. Cette expérimentation a été très fructueuse : la satisfaction est partagée tant par les télétravailleurs que par leurs supérieurs qui constatent la qualité du travail réalisé et le respect des délais impartis, grâce à un équipement informatique adéquat qui permet une bonne communication dans l'équipe.

Quels sont les avantages du télétravail ? Moins de fatigue, moins de transport et donc à la fois un gain de temps, de sérénité et une moindre émission de CO2 !

En 2018, La Direction des ressources humaines a poursuivi son effort en matière d'accompagnement des agents et pérennise le télétravail au sein de la collectivité au rythme de 30 télétravailleurs supplémentaires par an. Au 31 décembre, 79 agents exerçaient leurs missions en télétravail (1 jour par semaine majoritairement).



Priorité à des modes de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre

Schéma Directeur cyclable

Avec la Loire à vélo, les Châteaux à vélo, la Sologne à vélo... les pistes cyclables proposent un mode de déplacement alternatif, gratuit et sécurisé entre les principaux points d'attractivité touristique de la destination pour les clientèles touristiques en séjour mais aussi pour les loir-et-chériens.

Afin de conforter et développer un maillage d'itinéraires en site propre sécurisés et paisibles, dans l'ensemble des projets d'aménagements routiers structurants, le Département a approuvé en 2017 les orientations de la « stratégie vélo 2021 ».

En 2018, les 2 premières subventions de cette « Stratégie vélo 2021 » ont été octroyées pour un montant global de 293 270 €.

D'ici à 2021, notre collectivité prendra en compte la dimension « circulation douce » pour l'ensemble des projets routiers à engager dans les années à venir.

Par ailleurs, au-delà des pratiques cyclables, qui sont au cœur de cette stratégie, l'ambition affichée est de pouvoir **favoriser toutes les formes d'itinérances douces**, et par conséquent de prendre pleinement en compte les dimensions pédestre et équestre.



Stratégie Vélo 2021 : 5 grands secteurs prioritaires ont été identifiés : le Perche, le Vendômois, la Vallée de la Loire, la Sologne et la Vallée du Cher.



PDIPR PDESI

Le Conseil départemental encourage le développement maîtrisé des sports de nature, dans un environnement respecté et partagé.

Dans ce cadre, il s'appuie sur 2 plans de la compétence exclusive des Départements :

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) qui a pour objet de favoriser la desserte des milieux ruraux en développant la randonnée. Les chemins ruraux qui y sont inscrits bénéficient de garantie particulière. Ce dispositif contribue à développer les modes doux de circulation et à protéger le réseau de chemins.

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) qui a pour objectif de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature.

Il comprend des sites de pratique de sports terrestres (randonnée pédestre, équestre, VTT, cyclable...), liés à l'eau (canoë-kayak, aviron, voile...) et aériens (ULM, vol à voile...). Il s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement, de développement durable et dans un souci de rééquilibrage des territoires et de diversification de l'offre en matière de sports de nature. Concrètement, la pratique sportive sur un site ou un itinéraire doit obligatoirement être compatible avec la préservation de l'écosystème.



La biodiversité représente l'ensemble du monde vivant selon 3 niveaux d'organisation : la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes. Elle constitue la composante essentielle de notre environnement. Sa mise en danger par un modèle de développement agressif remet en cause sa pérennité et donc ses apports méconnus pour l'heure (aliments, matières premières...).

Notre avenir et celui des générations futures dépend de la protection du milieu naturel.

La préservation de la biodiversité est l'un des piliers du développement durable. Il s'agit de laisser aux générations futures un environnement dans lequel elles pourront continuer de s'épanouir et où leurs projets restent réalisables. Il s'agit de préserver la notion même de développement face à l'épuisement de nos ressources.

Les collectivités jouent un rôle décisif en prenant des initiatives pour la gestion des ressources locales, la préservation des milieux et la gestion plus durable et plus rationnelle de nos ressources. Elles possèdent en effet de nombreuses compétences dans le domaine de l'eau, des déchets, de l'aménagement du territoire ou encore de la sensibilisation des habitants.



ENS Marais de Molinas - Maves

Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

Préservation et valorisation de la biodiversité :

Connaître

En 2018, le Département a poursuivi son aide aux structures associatives dans le cadre d'inventaires et de suivis naturalistes. Cette amélioration continue de la connaissance permet ainsi aux décideurs de mieux intégrer la biodiversité dans les choix de développement du territoire.

Le Département s'implique directement dans ce volet par la poursuite d'inventaire sur certains Espaces Naturels Sensibles ainsi que sur son patrimoine immobilier. Ainsi, en 2018, plusieurs espèces patrimoniales ont été découvertes dans des propriétés du Département dont le Criquet des rocailles (*Omocestus petraeus*). Il est aujourd'hui menacé de disparition en région Centre-Val de Loire et considéré comme disparu en Loir-et-Cher. Cette découverte permet de reprendre espoir.



Le Criquet des rocailles

Protéger

Outre les actions de gestion des milieux financées en partie par le Département auprès des gestionnaires, l'année 2018 a permis de mettre en œuvre des mesures de protection d'espèces vulnérables dans l'enceinte du Conseil départemental. On retiendra la pose de nichoirs à chauves-souris ainsi que la préservation et le suivi des Tulipes sauvages à la Cité administrative de Blois.

Valoriser et sensibiliser

En 2018, le Département a poursuivi ses efforts de communication sur les animations nature dans ses agendas web et papier (Loir-et-Cher Info) et sur les ENS dans sa rubrique « Nature 41 » de son site internet.

Des articles dans le magazine du Loir-et-Cher ont été consacrés au patrimoine naturel et les compétences du Département en la matière ont été à plusieurs reprises relayées dans la presse.

Enfin, la direction de la communication a débuté son travail avec la direction de l'aménagement rural et de l'environnement pour se doter d'images aériennes des espaces naturels.



En 2018, 624 879 € ont été consacrés à la biodiversité



Les espaces naturels sensibles

Cette compétence départementale exercée par notre collectivité depuis 2009 constitue une véritable plus-value pour le territoire. Les ENS doivent répondre à deux objectifs : la protection et la valorisation du patrimoine naturel. Cela implique une ouverture au public des sites labellisés.

Le comité de suivi

Parmi les présentations et les décisions prises, lors du comité de suivi du 24 septembre 2018, on retiendra l'avis favorable pour l'inscription d'un nouveau site au schéma des ENS : la Varenne de Chevelu à Vallée-de-Ronsard (Couture-sur-Loir). Cette inscription, validée par l'Assemblée départementale le 8 février 2019, porte le nombre d'ENS à 28, répartis sur tout le territoire.

Également, lors de cette réunion, il a été proposé d'élargir les membres du comité en sollicitant des représentants des intercommunalités, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la DDT 41 et du Tourisme.



ENS Varennes de Chevelu – Vallée de Ronsard – Couture-sur-Loir

Les ENS en chantier !

En 2018, plusieurs projets se sont concrétisés et ont permis d'améliorer de manière importante l'ouverture au public des ENS.

- L'aménagement de la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné avec un nouveau sentier et un second observatoire ornithologique,
- L'aménagement de la Réserve régionale géologique de Pontlevoy, avec la création d'un sentier d'interprétation labellisé Handicap.
- La création d'un accès libre et sécurisé pour le site géologique du Buisson sabotier. Ce travail, piloté par le Département, a été possible avec l'aide d'Agglopolys et de la commune de Landes-le-Gaulois.

Ces projets sont des investissements importants qui permettront de répondre à l'attente de plus en plus forte de la population pour les « découvertes natures ».



Capture de libellules dans le cadre du suivi des zones humides

ENS à la loupe !

Le Département a poursuivi son aide auprès des gestionnaires des ENS pour l'amélioration des connaissances. Ses services ont également menés des actions permettant de réaliser des découvertes naturalistes intéressantes, telles que la Cordulie à tâches jaunes (*Somatochlora flavomaculata*) sur l'ENS du marais des Rinceaux (Valencisse). Cette libellule est classée en danger sur la liste rouge régionale des espèces menacées.

ENS on en parle !

Le déploiement de la signalisation routière pour accéder aux ENS s'est poursuivi au grés des aménagements.

Plusieurs articles sont parus dans le Loir-et-Cher Info et les pages internet dédiées à la communication du Département.

Un article a été consacré à la politique ENS du Département dans la revue semestrielle de la région « Recherche naturaliste ».

Enfin, cette année, a débuté la campagne de prises de vues par drone de l'ensemble des ENS afin de doter le Département d'une banque d'images permettant autant de développer leur valorisation que d'appuyer des études techniques et scientifiques des partenaires.



ENS Étang de Beaumont – Neung-sur-Beuvron & Montrieux en Sologne

Méthodes agronomiques et systèmes de production durables

Soutiens agricoles

Dans un environnement en pleine mutation et un contexte économique particulièrement difficile, l'agriculture du Loir-et-Cher doit relever des défis tant sur la performance économique que sur la qualité des produits et de préservation des ressources. La diversité des productions est un atout majeur qu'il importe de conforter pour assurer l'activité des territoires ruraux.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a notamment supprimé la clause de compétence générale des Départements et confié à la Région l'exclusivité des aides à l'agriculture. Cependant, soucieux de maintenir un accompagnement à la profession et poursuivre la valorisation des productions, le conseil départemental en 2018 a participé financièrement pour près de 146 000 € à soutenir :

- La Chambre d'agriculture pour des actions qui ne relevaient pas directement du développement économique (solidarité territoriale, forum des opportunités, le salon international de l'agriculture, la valorisation de proximité des productions locales, et l'appui aux actions d'aménagement foncier menées par le département).
- l'accompagnement des agriculteurs en grande difficulté afin de leur permettre de trouver des solutions de redressement. Cette aide est venue en complément de l'intervention régionale.
- et la Société Départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher pour l'organisation de diverses manifestations comme des concours viticoles, fromagers, ou encore les comices agricoles. A noter en 2018, lors du comice agricole de Candé-sur-Beuvron une journée a été spécialement réservée aux scolaires.



Comice agricole de Candé-sur-Beuvron: journée réservée aux scolaires



Lutte contre les pollutions des milieux (eau, sols)

Le service de la qualité de l'eau (SQE)

Le service de la qualité de l'eau du Conseil départemental assiste (techniquement) les communes exploitant des systèmes d'assainissement.

Il s'agit d'un parc de 162 systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseau d'assainissement). Par conventions, une assistance technique a été mise en œuvre auprès des 119 collectivités éligibles en 2018.

Par ailleurs, le SQE suit la qualité des cours d'eau du département. En 2018, 64 points ont été régulièrement suivis sur les différents cours d'eau de Loir-et-Cher. Un réseau de suivi local a ainsi été constitué qui permet de suivre l'évolution de la qualité de ses rivières. La fréquence des prélèvements pour assurer ce suivi est de 6 à 12 par an selon les points.

Gestion rationnelle des ressources naturelles

Gestion de l'eau :

Action forte en matière de gestion des ressources naturelles, la gestion durable de l'accès à l'eau potable à travers le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (approuvé par le Conseil départemental en 2001 et révisé en 2012) est valorisée au travers de notre politique départementale de l'eau en partenariat historique avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB).

L'année 2018, a été consacrée à la poursuite des actions de conseils et de soutiens financiers vers les collectivités porteuses de projets de sécurisation ou d'amélioration de leur alimentation en eau potable.

Des moyens importants ont été consacrés à la préparation du nouveau conventionnement de partenariat avec l'AELB pour la période 2019-2024 en application des modalités du 11^{ème} programme de l'AELB. Dans ce cadre, le positionnement du Conseil départemental en tant qu'acteur de proximité et d'expertise technique locale, a été réaffirmé et sera conforté dans les moyens techniques mutualisés, au service de l'ensemble des collectivités compétentes, communales et intercommunales.

Valoriser les produits locaux et/ou bio aux menus des restaurants

Le Département gère la restauration de 26 collèges où sont servis 1,4 million de repas par an. Soucieux de garantir aux jeunes loir-et-chériens les meilleures conditions d'apprentissage, le Département fait aussi de la pause déjeuner un moment de plaisir où le « bien manger » est primordial.

Depuis plusieurs années des outils sont mis en place comme des visites de production et le partage de bonnes pratiques entre cuisiniers ou encore l'édition d'un catalogue qui référence 65 producteurs en circuit court..... Tous les repas sont préparés sur place par les cuisiniers du conseil départemental en privilégiant autant que possible les produits locaux. Ainsi, en 2018, le Département s'est fixé pour objectif d'approvisionner la restauration des collèges, à hauteur de 50 % d'ici à 2022, en produits alimentaires de proximité. Afin de faciliter le travail des équipes de cuisine des collèges et résoudre les difficultés liées à la logistique, un système de collecte et de livraison ainsi qu'une plateforme de circuit court seront expérimentés en 2019.

Une légumerie « départementale » chargée de nettoyer, éplucher, couper et livrer les légumes dans les collèges sera créée. Pour ce faire, un partenariat est engagé avec l'entreprise adaptée les Ateliers du grain d'or (association ADAPEI Papillons blancs) employant des personnes en situation de handicap, qui dispose d'une cuisine centrale située à Contres, au cœur des zones de maraîchage du Loir-et-Cher. Une 1ère expérimentation est programmée en 2019 avec la légumerie déjà en place aux Ateliers du Grain d'or et trois collèges :

- Saint-Exupéry de Contres,
- Les Provinces de Blois
- Joseph Crocheton de Veuzain-sur-Loire.

Une dizaine de producteurs sont déjà sur les rangs pour travailler sur ce projet, une charte qualité des produits leur sera demandée.

i

L'objectif de ces projets est de parvenir, en 2022, à proposer 50 % de produits alimentaires locaux aux collégiens demi-pensionnaires.



Dans mon collège je mange local

nés à Soings-en-Sologne le 17 février



Valoriser les **circuits courts**
sur le territoire du Loir-et-Cher



CATALOGUE
2018



Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les collectivités territoriales doivent mettre en place, depuis le 1er septembre 2016, des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire dans leurs services de restauration pour répondre à l'obligation fixée dans la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Ainsi du 19 au 23 novembre 2018, dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, le département a demandé au Comité départemental de protection de la nature et de l'environnement CDPNE d'accompagner les collèges afin de développer avec eux une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire. 17 collèges ont participé à l'opération, en élaborant, au minimum, un des 2 repas proposés, tout en lançant aux élèves, enseignants et personnels le défi "zéro gaspillage alimentaire". Ce sont 580 Kg de déchets de nourriture qui ont été évités sur la durée du défi, soit 42 g/pers/repas ! Les méthodes mises en œuvre pour limiter les gaspillages permettent de développer des actions généralisables à l'ensemble des collèges du Loir-et-Cher.

Lutter contre le gaspillage alimentaires et permettre aux collégiens d'avoir des produits locaux et de qualité dans leur assiette, d'apprécier et de redécouvrir les légumes et la saisonnalité c'est aussi diminuer l'impact carbone en réduisant les émissions de gaz à effet de serre tout en permettant aux agriculteurs de trouver de nouveaux débouchés. Cela permet également de protéger nos milieux et nos ressources grâce à la réduction des emballages et déchets ou encore de favoriser les cultures bio ou raisonnées, et contribuer au bien-être et à la cohésion sociale par le maintien de l'activité en milieu rural.



C'est pour une grande part le mode de développement, fondé notamment sur une augmentation massive de la production et de la consommation de biens matériels, constatée depuis plusieurs décennies dans l'ensemble des pays industrialisés, qui est à l'origine des principaux dommages causés à la planète. La recherche de la rentabilité à court terme, de la production à moindres coûts, l'incitation à la consommation de masse, ont conduit à négliger les impacts négatifs et les effets induits des activités productives et de la consommation de biens. Qu'il s'agisse de pollution des milieux, de l'érosion de la biodiversité, de l'épuisement de ressources naturelles non renouvelables, de changement climatique, ces atteintes à la planète ont toutes des répercussions sur la santé des hommes, sur les sociétés et donc sur l'économie.

D'autres modes de consommation et de production, c'est-à-dire à la fois moins polluants, moins prédateurs de ressources et d'impact sur les milieux naturels doivent être adoptés pour limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. De nouvelles dynamiques économiques, sociales, techniques, agricoles et industrielles doivent assurer un nouveau modèle responsable.

Il s'agit de concevoir des logiques de production et de consommation fondées sur la responsabilité de tous, sans oublier de répondre aux 5 finalités du développement durable.

À ce titre, le Département de Loir-et-Cher met en œuvre des actions exemplaires. Il est en effet important que la collectivité se tourne vers une démarche éco-responsable au niveau des politiques mises en œuvre, mais également en interne, « en tant que consommateur ».

Développement d'une politique d'achat durable, responsable et local

Les achats

Ces dernières années, notre collectivité a pris différents engagements en matière de développement durable à travers notamment son plan d'actions Loir-et-Cher 2021 mettant l'accent sur l'exemplarité de pratiques environnementales favorisant :

- la poursuite et le renforcement de l'utilisation de véhicules propres dans son parc automobile,
- l'adaptation de ses bâtiments aux normes environnementales permettant une réduction des consommations énergétiques,
- le développement du recyclage dans ses pratiques quotidiennes.

En 2018, parmi les pistes d'améliorations et d'innovations le Département a choisi de s'orienter vers une politique d'achat responsable.

La commande publique constitue un levier considérable pour agir en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social et du développement économique. C'est pourquoi, le Département a décidé d'établir un plan d'actions permettant de développer une stratégie d'achat éco-responsable et durable.

Un achat public durable est un achat :

- intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- et qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.



Avec l'aide d'un élève ingénieur de l'INSA Centre-Val de Loire, accueilli en stage en 2017, un diagnostic a été réalisé sur les pratiques d'achat de la collectivité. Cette étude a permis d'identifier les bonnes pratiques, les disparités entre les domaines d'achat et certains freins parmi lesquels figure le coût d'un **achat éco-responsable** jugé souvent plus cher.

Sur la base de ce diagnostic, plusieurs pistes d'amélioration ont pu être envisagées. C'est ainsi qu'en mars et juin 2018, l'Assemblée départementale a adopté son plan d'actions « Loir-et-Cher 2021 – Stratégie d'achat durable, responsable et local du Département » qui se décline en trois axes principaux :

1- achat durable

Développer des achats respectueux de l'environnement, qu'il s'agisse de fournitures, travaux ou prestations, notamment en privilégiant l'achat de produits écolabellisés, en consommant de manière raisonnée, en limitant les déchets et/ou en développant leur valorisation et en réduisant notre empreinte carbone ;

2- achat responsable

Développer une commande publique sociale et solidaire en favorisant notamment l'insertion par l'activité économique à l'aide des clauses d'insertion sociale et des marchés réservés mais aussi en veillant à un achat éthique prenant notamment en compte les méthodes de production des fournisseurs sur le plan environnemental et social ;

3- achat local

Soutenir l'économie locale en facilitant l'accès des PME du département, aux marchés publics par la mise en place d'un dispositif visant 4 objectifs majeurs : la simplification, l'information, l'efficacité et la mutualisation.

Dès son adoption, un calendrier prévisionnel a été défini pour mettre en œuvre de façon progressive sur la période 2018/2021 les 47 actions inscrites dans le plan qui définit le plus en amont possible les achats qui pourront être concernés.

Légalement, la commande publique se doit de répondre à deux objectifs : l'efficacité et la bonne utilisation des deniers publics. Aussi, acheter durable implique avant tout une analyse précise du besoin pour acheter mieux, voire acheter moins.

La démarche a donc pour objectif de développer des achats plus respectueux de l'environnement, de favoriser l'insertion sociale de personnes éloignées de l'emploi et de préserver l'économie locale tout en veillant au juste besoin, à la qualité et aux prix des achats en intégrant leur coût de cycle de vie complet. **L'intégration de l'éco-responsabilité doit permettre de donner à la commande publique départementale une dimension nouvelle.**

Au regard du 1er bilan des actions menées il convient de souligner en 2018 :

- une prise en compte de plus en plus prégnante du développement durable dans les achats relatifs aux besoins de fonctionnement de l'administration en particulier :
 - fournitures de bureau : +41,64 % de produits « verts » en dépenses entre 2016 et 2018 ;
 - 6,83 % des achats de papier 100 % recyclé en 2018 contre 0 les années antérieures;
 - 31,25 % de véhicules électriques dans le renouvellement du parc automobile en 2018.
- l'intégration d'un enjeu environnemental fort dans les opérations de rénovation des collèges en développant le recours aux biomatériaux et isolants biosourcés pour parvenir notamment à une réduction sensible de la consommation énergétique de ces bâtiments.
- l'incitation des collèges à s'approvisionner en produits locaux auprès de la légumerie départementale créée en 2018 par les Ateliers du Grain d'Or, entreprise adaptée qui achète, prépare, conditionne et livre ces produits.
- des efforts soutenus pour réduire les déchets : notamment diminution de 23,6% des consommations de papier entre 2015 et 2018, installation progressive de sèche-mains pour limiter l'utilisation de produits d'essuyage, remplacement de bouteilles d'eau par des carafes, remplacement à l'usure et non plus systématiques des vêtements de travail.
- la volonté de développer le recyclage des produits en fin de vie avec un recensement de tous les types de déchets produits dans la collectivité en prévision d'une étude sur les possibilités de les valoriser.
- l'augmentation significative du nombre globale d'heures d'insertion sociale prévues dans les marchés publics en particulier dans le secteur du BTP. A noter que pour certaines opérations, les heures réalisées dépassent le prévisionnel.
- l'évolution du nombre de prestations confiées à des structures du secteur protégé ou adapté et au secteur de l'insertion par l'activité économique : 11 marchés ont bénéficié à ce type de structures en 2018 contre 6 en 2017 pour un montant total de dépenses de 176 651 € représentant une hausse de 66 %.
- la mise en œuvre des premières actions pour faciliter l'accès des TPE – PME du Loir-et-Cher à la commande publique départementale avec un assouplissement dès le 1^{er} juillet 2018 des conditions d'octroi des avances de trésorerie.
- et pour la première fois, la publication, fin 2018, du programme prévisionnel d'achat, tous besoins confondus: services, fournitures et travaux, pour l'année à venir sur le site internet du Département.



En 2018 l'achat local a représenté plus de 19 M€, soit 42,61 % du total de la commande publique.

L'accompagnement

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette politique d'achat, le Département s'est rapproché du « Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable ». Depuis sa création en 2006, cette association accompagne les acheteurs publics dans l'intégration du développement durable dans la commande publique (groupes de travail thématiques, formations, forums de discussion, webmatinales, veille, conseils et expertises, guides). Elle regroupe une centaine d'entités publiques sur les régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire et Nouvelle Aquitaine. **Elle impulse ainsi une réelle dynamique inter-régionale sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux, éthiques et équitables dans la commande publique et permet de mutualiser les expériences et les bonnes pratiques sur l'achat responsable dans les marchés publics.**

Coopération interterritoriale

Tourisme et coopération interdépartementale

Le Conseil départemental travaille en partenariat avec l'Indre-et-Loire et de nombreux opérateurs du tourisme pour ses actions de promotion du territoire. Le tourisme, ressource économique indispensable au développement du Loir-et-Cher est créateur d'emplois.

En 2018, pour faire connaître la destination Loir-et-Cher en France et à l'international plusieurs nouveautés ont vu le jour :

- 4 bornes Timescope (borne interactive permettant des visites virtuelle en libre accès), ont été installées à Blois, Vendôme, Chaumont-sur-Loire et en gare d'Austerlitz, à Paris. Grâce à elles, il est possible de s'immerger dans une expérience visuelle en 3D pour découvrir les attraits du Val de Loire.
- Une nouvelle version du site val-de-loire-41.com a été mise en place. Elle est une mine d'informations pour préparer et réserver son séjour.
- 2 nouvelles campagnes d'affichage aux couleurs du Val de Loire réunissant les châteaux de Blois, Chambord, Chaumont-sur-Loire, Cheverny, le ZooParc de Beauval et le Clos Lucé (37) ont été réalisées à Paris au printemps et à Noël. L'objectif était d'inciter les Franciliens à passer des vacances en Val de Loire,
- Par ailleurs, la cible « jeunes » n'a pas été oubliée puisque 5 courtes vidéos qui présentent l'histoire du département avec humour sur la chaîne Nota Bene, ont été réalisées par le célèbre Youtuber Benjamin Brillaud.



Campagnes d'affichage aux couleurs du Val de Loire à Paris

Projet collectif INET

Comme évoqué ci-contre les départements d'Indre et Loire et de Loir-et-Cher ont une volonté forte de mener ensemble des actions publiques, par la promotion et le développement touristique, également par le déploiement du très haut débit au travers du syndicat mixte ouvert commun (Val de Loire numérique), l'optimisation de la fonction achat (centrale d'achat Approlys) ou encore par l'insertion professionnelle avec les dispositifs numériques Job41 et Job Touraine.

Afin d'analyser et de proposer toutes les pistes de coopération et de mutualisation innovantes entre le Conseil départemental de Loir-et-Cher et celui de l'Indre-et-Loire, quatre stagiaires, élèves à l'institut national des études territoriales (Inet) sont chargés d'une mission spécifique à caractère stratégique et prospectif. Leur stage qui a débuté en novembre 2018, est piloté par les directions générales des services des 2 collectivités. Ces élèves suivent en parallèle une méthodologie de pilotage de projet les aidant à établir un diagnostic, d'analyser et de proposer des solutions opérationnelles.

Mutualisation interdépartementale des moyens et des compétences : dans un contexte où les finances des collectivités territoriales sont durement touchées, saisissons-nous de toutes les opportunités pour renforcer les mutualisations avec nos voisins.

Aujourd'hui nous avons le devoir de faire mieux avec moins. Notre travail commun, la mutualisation d'une partie de nos ressources sont devenus une nécessité pour continuer à créer les conditions favorables au développement de nos territoires.

Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations

Dotation Départementale d'Aménagement Durable

En 2018, le Département a mis en œuvre un nouveau dispositif à destination de ses communes ou groupements de communes (EPCI et syndicats) : la Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) afin de soutenir des projets d'investissement sur le territoire comportant au moins une dimension durable relative à l'un des cinq grands enjeux identifiés et s'inscrivant dans le cadre des compétences attribuées aux Départements par la loi, à savoir :

1. Le développement des mobilités douces :

- Acquisition, aménagement de sentiers figurant au PDIPR, y compris liaisons piétonnes,
- Acquisition, aménagement de sites et itinéraires inscrits au PDESI, en démarche de présélection auprès de la CDESI, ou d'intérêt local,

2. La protection de la biodiversité :

- Travaux, études destinés à la préservation des continuités écologiques ou lutte contre les espèces invasives,
- Régénération ou reboisement de parcelles boisées dans un enjeu de corridor écologique (trame verte),
- Dépenses liées notamment à la destruction des nids de frelons asiatiques, en appui des collectivités porteuses d'un programme sur leur territoire.

3. L'aménagement du territoire :

- Réalisation d'atlas municipal de la biodiversité.

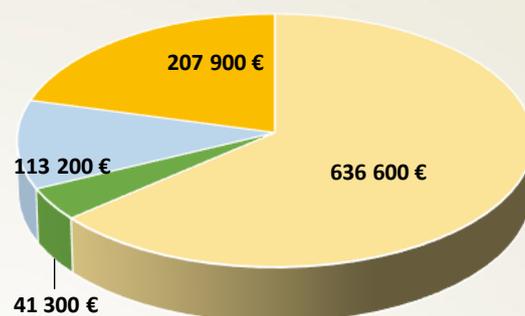
4. La préservation de l'eau :

- Travaux, études, acquisition de sites destinés à la préservation des eaux.

5. L'amélioration du cadre de vie :

- Acquisition, aménagement d'espaces naturels destinés à être ouverts au public,
- Dépenses liées au zéro pesticide.

Répartition de la DDAD 2018 par enjeux



- 1 - développement des mobilités douces
- 2 - protection de la biodiversité
- 4 - préservation de l'eau
- 5 - amélioration du cadre de vie

Quelques exemples de réalisations :



(Création d'une liaison équestre entre Lamotte-Beuvron et l'écluse de Tracy le long du canal de Sauldre)



(Aménagement écologique de l'ancien plan d'eau communal : terrassement et enlèvement de la Jussie plante invasive)

i
2018

1 M€

C'est l'enveloppe votée pour la Dotation
Départementale d'Aménagement
Durable et répartie entre 49 projets



Perspectives:

Le Plan d'Actions Loir-et-Cher 2021 adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale s'inscrit dans le droit fil de la démarche prospective Loir-et-Cher 2020 menée par le département, vrai succès populaire, avec 30 000 contributeurs qui continue de porter ses fruits et de faire naître des actions aux quatre coins du département. Ce Plan d'Actions est une véritable feuille de route posant les projets, chantiers, actions et les priorités du département à atteindre à l'horizon 2021.

Il a été co-construit par les élus départementaux à partir de leur expérience de terrain, ainsi qu'avec les agents et les habitants, et répond aux besoins et attentes concrètes de la population.

Loir-et-Cher 2021 se décline en 4 grands engagements :

1. Innover pour un nouveau contrat social

Parmi les chantiers prioritaires : le retour à l'emploi, la lutte contre la fraude aux allocations, l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, la démographie médicale, une offre de santé accessible.

2. Défendre notre ruralité

Dotation de Solidarité Rurale (DSR), aide aux derniers commerces, développement des usages numériques, simplification de l'accès à l'administration dans les territoires ruraux, valorisation de nos produits locaux... Sachons tirer profit de nos atouts et défendons nos territoires.

3. Investir pour l'avenir de notre Loir-et-Cher

50 millions d'euros d'investissements par an pour : déployer le Très Haut Débit pour tous, poursuivre les grands chantiers routiers, entretenir et développer nos collèges, innover... L'avenir se construit aujourd'hui !

4. Simplifier le quotidien des Loir-et-Chériens

Simplification des démarches administratives, développement des services en ligne, évolution des pratiques... Le conseil départemental s'engage dans une démarche d'amélioration continue de ses services aux publics.

Parmi les actions du plan d'actions Loir&Cher 2021 certaines sont très pertinentes au regard du développement durable. Plusieurs répondent à plus de 3, voire même à l'ensemble des 5 finalités du développement durable qui sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations et les dynamiques de développement suivant des modes de production et consommation responsables.

Loir&Cher 2021

Le Plan d'Actions



Objectif : mettre en place des actions concrètes, réalistes, innovantes, qui simplifient la vie des Loir-et-Chériens

Comme toute feuille de route, le Plan d'Actions Loir-et-Cher 2021, nécessite un suivi et une évaluation continue afin d'ajuster annuellement les orientations. En 2018, après un peu plus de 2 ans de mise en œuvre, ce plan compte 91 % de ces actions engagées dont 85 % réalisées ou en cours de réalisation contre 45 % en 2017.

Dans les perspectives et évolutions proposées, on peut mettre en avant :

Solidarités :

- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec un nouveau télé-service "MDPH en ligne" ayant pour objectif de faciliter les démarches pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, dématérialisation qui permettra plus de simplicité dans les démarches, plus de fluidité et une amélioration des délais de traitement des demandes.
- La signature d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre le département et l'état pour accompagner la sortie des jeunes de l'aide sociale à l'enfance, améliorer l'insertion des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et généraliser les démarches de premier accueil social. Cette convention porte également sur des projets s'inscrivant dans les orientations de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- la consolidation des espaces RSA, le développement du volet apprentissage et l'expérimentation d'un dispositif sans précédent de maintien des allocations du Revenu de Solidarité Active en plus du salaire perçu par tous les bénéficiaires du RSA qui signeraient un contrat de travail pour un emploi saisonnier entre le 1er juillet et le 31 décembre 2019 dans les secteurs en tension : tourisme, hôtellerie, restauration, secteur agricole, viticulture et aide à la personne. Objectif : lever certains freins qui peuvent exister pour permettre le retour à l'emploi et pallier au manque de mains d'œuvre dans certains secteurs d'activités saisonniers et permettre aux bénéficiaires de valoriser leurs compétences en reprenant une activité, de retrouver une vie sociale et d'améliorer leurs revenus.

Éducation – Collège :

- la fin des travaux du nouveau collège éco-construit à Morée, le lancement de la rénovation des collèges de Saint-Laurent-Nouan et Neung-sur-Beuvron, le lancement des travaux de restructuration du collège de Bracieux comprenant un bâtiment de deux étages en ossature et bardage bois avec toiture terrasse végétalisée.
- la poursuite du Plan numérique avec l'équipement de tous les collèges en Wifi sécurisé ainsi que la deuxième phase de dotation des classes de 5ème en équipements mobiles.
- la restauration collective et les circuits de proximité avec l'expérimentation de la légumerie et la mise en service progressive d'une plateforme de préparation et de livraison de denrées, à destination des restaurations scolaires et en provenance de circuits courts.
- La poursuite du travail engagé sur la réduction des déchets alimentaires et la valorisation des bio-déchets.

Circuits-courts et productions locales

En complément des actions en faveur du développement de l'approvisionnement en circuit de proximité pour la restauration collective, deux perspectives peuvent être mises en avant :

- le projet d'adhésion à l'association « Agrilocal.fr » qui agit en faveur des circuits courts, du développement de l'agriculture de proximité et le renforcement de l'économie locale à travers la restauration collective. La plateforme internet Agrilocal.fr permet une mise en relation simple et immédiate entre producteurs locaux et acheteurs publics, sans intermédiaire.
- la création d'une plateforme en ligne saveurs41.fr pour favoriser le développement des circuits courts et faire découvrir les produits locaux disponibles en direct dans un rayon proche. Objectif : s'approvisionner en local auprès de producteurs et artisans de métiers de bouche près de son lieu d'habitation ou de vacances en Loir-et-Cher.

Ruralité

- la Maison des territoires qui regroupe diverses entités et associations, CDPNE, CAUE, Observatoire, ATD, SMO, ADIL, SQE et qui œuvrent au bénéfice des communes et intercommunalités.
- pour continuer à défendre la ruralité et renforcer son action territoriale, le Département souhaite, à partir de 2020, dans le cadre de la Dotation de Solidarité Rurale, intégrer de nouvelles communes et majorer l'enveloppe consacrée à ce dispositif. Il s'agit notamment d'élargir le dispositif aux communes et communes déléguées dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants et de porter le montant de l'enveloppe à 5,5 M€.

Culture :

- le nouveau Plan départemental en faveur de la lecture publique 2019-2026 établi autour de trois axes stratégiques :
 - accompagner les territoires face aux enjeux des nouveaux usages culturels,
 - accompagner l'innovation en bibliothèque en développant les pratiques hybrides et en soutenant les projets participatifs
 - accompagner et former les usagers aux nouvelles pratiques culturelles et numériques, en particulier les publics fragiles.
- la reconduction de l'opération gratuité pour la 3^{ème} année avec un mois d'accès gratuit pour les loir-et-chériens dans deux sites patrimoniaux du département de Loir-et-Cher : le Château de Cheverny et le Château de Talcy.

Tourisme:

- un wifi territorial ou smart tourisme dispositif pour équiper les lieux touristiques de wifi gratuit. Objectif : renforcer la valorisation des richesses du territoire, mieux connaître les pratiques des touristes et envisager le développement de nouveaux outils de visite ou de médiation.

Environnement :

- La poursuite du dispositif Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) afin de soutenir les projets d'investissement comportant une dimension durable.
- la mise en œuvre des usages éco-responsables en interne et externe,
- la poursuite de la mise en œuvre de nouvelle stratégie d'achats durables, responsables et locaux,
- la création d'un observatoire de la biodiversité et du réchauffement climatique afin de mieux comprendre l'évolution climatique à laquelle nous assistons.



ENS de la Grande Prairie à Pierrefitte-sur-Sauldre

Contrat de Transition Écologique: (CTE)

En complément du plan d'actions Loir-et-Cher 2021, nous pouvons également retenir le Contrat de Transition Écologique (CTE) avec le pays vendômois.

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les CTE ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Le Syndicat Mixte du Pays Vendômois s'est engagé dans une dynamique d'élaboration d'un CTE pour lequel le département sera cosignataire aux côtés d'autres acteurs publics afin de valoriser au mieux les actions déjà initiées sur ce territoire.

En tant qu'acteur du développement durable, de la préservation de la biodiversité et de l'innovation territoriale et partenaire de proximité des porteurs de projets que sont les collectivités locales ou les associations, le Département s'engage à accompagner et soutenir la transformation écologique du territoire du Pays Vendômois. En s'appuyant sur ses compétences au plus proche des besoins et des services des habitants du territoire, notamment dans les communes rurales pour lesquelles le Département s'est durablement engagé. Il étudiera les soutiens et les appuis mobilisables à travers ses politiques départementales. Il examinera également avec attention les projets innovants générateurs d'activités économiques et d'opportunités sociales.



ENS de la Grande Prairie à Pierrefitte-sur-Sauldre

Conclusion:

Le développement durable c'est « un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent, sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs* ». Il est fondé sur 3 piliers, 3 composantes interdépendantes : la dimension **environnementale, sociale et économique**.

Le développement durable doit être économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable, **le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition**.

Renforcer la solidarité entre les habitants, préserver l'environnement, rendre attractif le territoire et répondre aux besoins actuels sans sacrifier ceux des générations futures tels sont les enjeux du développement durable.

En cela, les collectivités locales et particulièrement le Département ont un rôle majeur à jouer. C'est en effet à l'échelle locale, au plus proche des populations, de leurs besoins mais aussi des spécificités des territoires que s'inventent de nouvelles solutions permettant d'assurer le progrès économique, social et culturel, tout en réduisant l'impact que les activités humaines font peser sur l'environnement.

Dans un contexte économique contraint, le Département maintient avec rigueur et volontarisme les investissements nécessaires au développement du territoire et à l'avenir du Loir-et-Cher. Il s'attache à garantir les ambitions d'innover dans les politiques sociales, soutenir la ruralité et investir pour l'avenir afin d'assurer sur son territoire les infrastructures numériques, éducatives, routières et environnementales nécessaires à son développement pour mieux servir et accompagner les Loir-et-Chériens.

Routes, Collèges, soutien en faveur des personnes handicapées ou âgées, aide à l'insertion des personnes en difficulté, renforcement des solidarités, aide aux territoires ruraux, amélioration du cadre de vie, lutte contre le changement climatique et protection du patrimoine culturel et naturel, sont et resteront les piliers de la politique du département en matière de développement durable au service des Loir-et-Chériens en accompagnant leur quotidien et en préparant leur avenir !

*1987 Rapport Brundtland - Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies



ENS Les Prairies du Fouzon - Couffy

**RAPPORT SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
CD 41**

CONTACT :
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER
SERVICE ENVIRONNEMENT,
AMÉNAGEMENT ET SOLIDARITÉS RURALES
TÉL. : 02 54 58 47 30

